

PRÉAMBULE

4. COMMENT SONT ÉVALUÉS VOS PROGRÈS ?

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Chaque sous-compétence sera travaillée dans différents domaines didactiques. Il existe pour chacune d'elles une validation à effectuer dans les champs qui suivent :

POURQUOI : raisons	COMMENT : procédés	RISQUES	INFLUENCES de son entourage et de son mode de vie	PROFSSIONS exercées par la société : publique, travail, ...	AUTOÉVALUATION (prise de conscience)
Il s'agit de donner du sens à ce qui est appris.	La sous-compétence sera déclinée en objectifs.	La notion de risque s'entend aussi bien pour les suites négatives que pour les limites.	Comment l'entourage peut, pour chacun, influencer le comportement visé.	Quelles peuvent être les pressions sociales influençant le comportement visé.	L'auto-évaluation est le fait de prendre conscience de ses capacités, ses représentations, ses limites personnelles. Ce n'est pas évaluable, mais l'expression de cette auto-évaluation doit exister.

5. COMMENT SE DÉROULE L'EXAMEN ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, **car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.**

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

L'évaluation

Il est toujours plus facile de réussir un examen lorsqu'on connaît précisément les critères d'évaluation.

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation			
	E	0	1	2
Connaître et maîtriser son véhicule				
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord				
Effectuer des vérifications du véhicule				
Connaître et utiliser les commandes				
Appréhender la route				
Prendre l'information				
Adapter son allure aux circonstances				
Appliquer la réglementation				
Partager la route avec les autres usagers				
Communiquer avec les autres usagers				
Partager la chaussée				
Maintenir des espaces de sécurité				
Courtoisie au volant				
Conduite économique et respectueuse de l'environnement				
Total général				

Autonomie conscience du risque	Niveaux d'appréciation		
	0	1	2
Analyse des situations	0	0,5	1
Adaptation aux situations	0	0,5	1
Conduite autonome	0	0,5	1

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

E: Erreur éliminatoire
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas:
- La sécurité n'est pas assurée.
- Il commet une infraction:
• circulation à gauche sur chaussée à double sens,
• franchissement d'une ligne continue,
• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,
• non-respect d'un signal prescrivants l'arrêt,
• circulation en sens interdit.

Minimum 20 points sur 31

Épreuve pratique

- Durée : 32 minutes dont au moins 25 minutes de conduite effective.
- Parcours : ville et route.
 - Conduite en autonomie : 5 minutes.
 - Manœuvres : Réaliser une manœuvre en marche arrière.
 - Vérifications : 2, une intérieure et une extérieure.